

VILLE de SERAING



Travaux

(Tél : 04/330.86.79)

(Fax : 04/330.83.59)

REMISE D'OFFRE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES DECLASSES

Soit le soussigné

NOM :

PRENOM :

NATIONALITE :

QUALITE OU PROFESSION :

DOMICILIE A : (Pays, localité, rue, n°)

Soit la société :

RAISON SOCIALE OU DENOMINATION :

FORME :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

REPRESENTEE PAR LE(S) SOUSSIGNE(S)

DONT L'IDENTITE EST :

NATIONALITE :

S'ENGAGE (OU NOUS NOUS ENGAGEONS) A PAYER LES SOMMES CI-DESSOUS INDIQUEES POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES DECLASSES PAR LA VILLE DE SERAING

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque et type :		Cylindrée :	
Statut du véhicule :		Première mise en circulation	
Kilométrage approx. :			
Documents présentés			

MOYENNANT LA SOMME DE : (Vendu pour épave cf art10 suivant)

(VALEURS EN LETTRES) :

.....EUROS

(OBLIGATOIRE : JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DU DEPOSANT)

SIGNATURE(S) (« PRECEDE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE ») :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

IMMATRICULATION ONSS : N° (SI NECESSAIRE)
TVA (UNIQUEMENT EN BELGIQUE) : N°
NUMERO DE TELEPHONE :
NUMERO DE FAX :
Inscription Banque-Carrefour des entreprises.....
Type d'activité de cette inscription :

BIFFER LES MENTIONS INUTILES

CONDITIONS DE VENTE D'UN VÉHICULE DECLASSE

1. Dispositions applicables. Le contrat de vente est régi notamment par les dispositions particulières ci-après, dont l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance.

2. Description : les véhicules suivants sont vendus individuellement de gré à gré, en tant que matériel non roulant, en l'état bien connu de l'acheteur, sans aucune garantie et sans car-pass :

<i>Marque</i>	<i>Modèle – type</i>	<i>Plaque</i>	<i>Année de mise en circulation</i>	<i>Châssis</i>
MERCEDES n°15	SPRINTER	BWR235	2001	WDB9046231R259143
CASE ex n°17	580K	20D49	1992	13799
LANDINI n°20	7500	VEN181	1983	22000069
PALAZZANI n°31	PB30	FWV235	2002	PB3011806
RENAULT n°53	KANGOO	EEF288	1998	VF1FC0CAF18841258
MERCEDES n°73	SPRINTER	FRM568	2002	WDB9036221R369381
FORD n°106	TRANSIT	PLB098	1995	WF0LXXGBVLSJ78575
RENAULT n°115	EXPRESS	LGK-208	1992	VF1F40FN508916782
RENAULT n° 133	KANGOO	SQD017 (changement d'immatriculation SHJ-712 => SQD-017)	1999	VF1KCOEAF21340139
RENAULT n°134	KANGOO	SHJ713	1999	VF1KCOEAF21340134
RENAULT n°144	MASTER	RXX443	2000	VF1HDCCCK521024790
RENAULT n° 146	MASTER	RXX444	2000	F1HDCCCK521917967
RENAULT n°147	MASTER	RXX440	2000	VF1HDCCCK521917969
RENAULT n°148	MASTER	RXX446	2000	VF1HDCCCK521917970

3. procédure : la mise en vente aura lieu avec publicité aux diverses valves de l'Hôtel de ville de SERAING, de la cité administrative, au service des travaux, rue Bruno, 4100 SERAING, sur le site Intranet de messagerie interne de l'Administration communale ainsi que le site internet et, sera

attribuée au mieux disant. Des fiches descriptives reprenant les modalités de vente et les caractéristiques techniques des biens ont été établies ;

4. détermination des prix : le prix pour chaque véhicule devra être indiqué en chiffres et en toutes lettres et libellé en euros. L'attention du candidat acheteur est particulièrement attirée sur le fait que chaque véhicule n'est pas roulant et que l'enlèvement et le transport sont à ses charges. Chaque offre mentionnera aussi le délai d'enlèvement ;

5. les offres de prix, rentrées de manière séparée pour chaque véhicule, seront transmises par voie postale au plus tard le 31 octobre 2018, avec la mention suivante : Administration communale de SERAING, offre de prix pour le véhicule... (selon le véhicule concerné), service du secrétariat communal, place Communale, 4100 SERAING,

6. Transfert de propriété.

Le transfert de propriété s'effectue à l'enlèvement du véhicule et pour autant que le prix proposé ait été intégralement payé.

7. Paiement

Le prix total est payé soit au grand comptant préalablement à la livraison sous remise d'une quittance, soit par virement bancaire sur un compte de l'Administration communale. A défaut de paiement, après mise en demeure, le montant non payé portera, de plein droit et sans nouvelle mise en demeure, un intérêt au taux légal.

8. Date et lieu de livraison

Le véhicule est mis à la disposition de l'acquéreur dès présentation par ce dernier de la preuve de paiement.

L'enlèvement du véhicule a lieu au siège de l'Administration communale, Service des Travaux, rue Giordano Bruno à 4100 SERAING, sauf stipulation écrite contraire.

9. Etat du véhicule

Le véhicule déclassé par l'Administration Communale est vendu dans l'état où il est proposé - serait-ce celui d'une épave - et bien connu de l'Acheteur, lequel peut évaluer le bien à sa convenance. L'acquéreur se refuse à porter réclamation quant à la qualité du véhicule sitôt son offre déposée.

10. Engagement

En cas de vente pour épave, si le véhicule ne peut être réparé, l'acquéreur s'engage à faire procéder à son recyclage suivant les normes en vigueur en la matière.